Antibes région

nice-matin

Lundi 8 avril 2019

BIOT

À chacun sa définition de l'art de la "bonne gestion"

Conseil municipal Lors du vote du budget, le coût final des Bachettes ont mis le feu aux poudres entre la majorité et l'opposition. La comparaison des mandats a été remise sur le tapis

e vous inquiétez pas, on gère », «y'a pas de lézard »...
On était à deux doigts d'entendre la majorité biotoise lancer « à l'aise Blaise », en réponse aux inquiétudes de l'opposition lors du vote du budget. C'est donc avec une tranquillité affichée que l'équipe de Guilaine Debras a fait face aux interventions de celle de Jean-Pierre Dermit.

Les principaux points d'achoppement ? L'emprunt à venir (*voir encadré*) et le poids financier du projet des Bachettes. Enfin, plus exactement l'évolution de celui-ci.

« 125 000 euros la place de parking... gratuite »

Remontant le temps, Jean-Pierre Dermit prend la parole pour revenir en 2016 : « Vous annonciez au budget prévisionnel 3,2 M€. Et là au dernier débat d'orientations budgétaires on est passé à 6,6 M€, soit plus du double! » L'élu d'opposition joue la carte de l'addition : « Si l'on y ajoute l'achat des terrains, l'indémnité de rupture du contrat avec Vinci Park, les honoraires intellectuels - que j'ai minimisé - on est à pratiquement 12 M€. Soit un coût de revient de 125 000 euros pour une place de parking gratuite!» Un calcul provoquant des rires dans les rangs de la majorité. L'élu d'opposition questionne: « Combien ce projet va-t-il au final coûter aux Biotois?»

« Vous parlez du premier projet, plus sommaire »

Le premier magistrat prend la pa-



Guilaine Debras a défendu sa gestion du projet des Bachettes face à l'élu d'opposition Jean-Pierre Dermit, quelque jours avant son ouverture officielle au public. (Photos Eric Ottinos)

role en se basant sur le Plan pluriannuel d'investissement : «On est en 2015 à un projet chiffré à 5,5 M€. En 2016, 6,6 M€. Et aujourd'hui on est à 6,6 M€. Nous sortons le budget des Bachettes avec l'équivalent de deux années de résultat d'exercice. »

Ce qui ne convint pas Jean-Pierre Dermit qui persiste : « Vous avez annoncé publiquement ces 3,2 M€ ce sont vos chiffres!»

Guilaine Debras acquiesce : « Je suis d'accord! »

Sans vouloir refaire l'historique du projet, elle avance les changements qui ont pris place : « Il y a eu un premier projet, relativement simple, avec seulement des places de parkings supplémentaires, 94. Après, on l'a retravaillé avec des architectes et – après un concours infructueux avec des projets hors de prix et de propos – nous avons fait notre maîtrise d'œuvre en interne et cherché une maîtrise d'œuvre d'exécution qui aujourd'hui suit les travaux. Nous avons donc développé d'autres idées. »

Evoquant la place, promenade, les espaces réservés aux véhicules électriques et la gestion informatisée des places, le premier magistrat souligne : «Les 3,2 M€ dont vous parlez c'était le premier, basique. On a fait plus élaboré. D'ailleurs, je parle hors taxes, donc votre 6,6 M€ devient 5,5 M€. » L'élu d'opposition reprend le micro : « Ce qui me satisfait c'est que vous avez retrouvé la mémoire des chiffres. Je peux concevoir qu'un projet évolue. Maintenant il y a un coût : 125 000 euros la place de parking. »

Dans les rangs de la majorité on entend résonner des « non », « non », « non », « non ». Jean-Pierre Dermit :

« Mais si, les chiffres sont têtus. »

« Avec vous, c'était la double peine!»

Véronique Lemarchand, adjointe aux finances, intervient pour évoquer le passé: « La voie périmètrale était évaluée à 7,7 Me plein pot pour la commune. En plus on alait hériter d'un parking payant pour tous. » Guilaine Debras tente d'apaiser le débat: « Je ne suis pas favorable à ce que l'on remue le passé. » Les tensions vont bon train.

Défendant son « projet phare », Guilaine Debras exprime sa fierté : « On a eu des contraintes colossales, les Fonds Barnier... » Jean-Pierre Dermit coupe : « Quel est le rapport? Tout le monde a des con-traintes! » « Y'en a qui ont des contraintes et qui ne réussissent pas, y'en a qui ont des contraintes et qui réussissent », formule le premier magistrat. Au tour de Gisèle Giunipero, adjointe à l'urbanisme de s'adresser directement à Jean-Pierre Dermit : « Avec vous, c'était un prix exorbitant! À combien était la place de parking? Pour les Biotois c'était la double peine. » Brouhaha.

Le maire reprend la parole : « Du diviseur, du dividende, on en fait ce qu'on en veut. »

«Et à la fin on paie!», conclut Jean-Pierre Dermit, tendant la perche à Guilaine Debras pour évoquer à nouveau le volet désendettement (voir encadré).

MARGOT DASQUE mdasque@nicematin.fr

Les résidences secondaires

Pas de surprise : conformément à ses engagements de campagne, la majorité opte pour le maintien des taux d'imposition. Oui, mais son choix d'appliquer une majoration de 20 % de la part communale de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires fait grincer des dents Jean-Pierre Dermit. L'élu d'opposition avance le fait que « les Biotois sont également impactés » par cette taxe. En réponse, Véronique Lemarchand, adjointe en charge des finances, liste les communes de la Casa qui ont fait le même choix - dont certaines ont choisi la majoration à 40 % : « Antibes, Bar-sur-Loup, Chateaneuf, Roquefortles-Pins, le Rouret, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris, Villeneuve. » Le premier magistrat reconnaît : « Cela n'existait pas lorsque l'on est arrivé en 2014. » Jean-Pierre Dermit fronce les sourcils : « Donc vous êtes en train de me dire qu'il faut qu'on fasse comme tout le monde! » L'adjointe aux finances ne lâche rien : « Si c'était à le refaire, nous le referions. » Soulignant la démarche comme une « très bonne opération », le maire Guilaine Debras résume la philosophie de ce positionnement : « Il s'agit d'encourager l'accès à la résidence principale, notre foncier est précieux, nous en avons besoin pour les actifs. »

« À la fin du mandat, la commune sera moins endettée qu'en 2014... »

Le doigt levé, le buste penché sur le micro, le regard passant par-dessus ses lunettes de vue : la position de Jean-Pierre Dermit ne trompe pas. Lorsqu'il l'adopte, ce n'est jamais pour complimenter la majorité. Mais plutôt pour pointer du doigt les points qu'il juge « incohérents » et « problématiques ». Ce qui ne passe pas ici ? « L'emprunt d'équilibre de 9 M€. » L'élu d'opposition rappelle : « Lors du précédant début d'origin.

- « L'emprunt a equinore ae y me. » L'elu a opposition rappelle : « Lors du précédent débat d'orientations budgétaires, en vous expliquant dit qu'il y a toujours des restes à réaliser par rapport aux travaux. J'avais estimé cet emprunt quasi obligatoire à 4 Me. L'avez-vous calculé ? » Le maire avance :
- « il faut voir cela par rapport au Plan pluriannuel d'investissement. On ouvre des lignes pour l'investissement et en face il faut un emprunt d'équilibre. Il était de 7 M€ l'année passée, nous avons réussi

à ne pas le faire. Pourquoi ? On a eu un bilan d'exercice 2018 particulièrement bon. Et avec le système glissant de certaines sommes nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Cette année nous savons que nous arrivons à la fin de réalisation de nos projets. » Elle promet : « À la fin du mandat, la commune sera moins endettée qu'elle ne l'était en 2014. »

Jean-Pierre Dermit questionne la majorité sur le taux de désendettement annuel. Tensions dans la salle. L'équipe de la maire affiche sa sérénité tandis que l'élu d'opposition exprime son inquié tude : « Avec cet emprunt qu'on va être obligé de prendre en 2020 on va dépasser l'endettement actuel. » La majorité nie en bloc. Dialogue de sourds. Chacun revendique la connaissance de la fameuse recette, celle de la bonne gestion.